

Herqueville le 26 février 2026,

ATTESTATION DE GARANTIE POUR LES RANGEMENTS MÉLAMINÉS

Les armoires, bibliothèques, towers mélaminés et leurs accessoires fabriqués par le GROUPE PIERRE HENRY (GPH) sont réalisés selon des critères de qualité sévères et répondent aux exigences de la norme européenne NF EN 16121 «Meuble de rangement à usage collectif, exigences pour la sécurité, la résistance, la durabilité et la stabilité » (qui remplace les normes NF EN 14073 - 2 et 3 + NF EN 14074) et à la norme française NF D 60-050, normes applicables au mobilier de bureau.

Un organisme indépendant, l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement (FCBA), sanctionne par des essais et des audits, la qualité de conception de nos produits et leur réalisation selon des procédures prédéfinies. Chaque client peut intervenir auprès de cet organisme pour l'informer de ses propres constats sur la qualité de nos produits et d'éventuels dysfonctionnements. Une demande d'actions correctives sera alors effectuée et suivie par le FCBA.

La garantie s'applique à tous les composants de l'armoire ou du tower mélaminé et couvre pour une durée de 5 ans à compter de la date de fabrication :
La déformation des montants, y compris celles des portes mélaminées, lorsque celles-ci sont consécutives à l'utilisation habituelle qui est faite d'un meuble installé, comme par exemple l'affaissement des tablettes ou des montants sous la charge prévue.

La garantie est aussi de 5 ans pour les dysfonctionnements ou avaries des parties mobiles de l'armoire que sont les portes (charnières) ainsi que les tiroirs (glissières) pour le tower, serrures et autres accessoires mobiles.

La demande d'effet de la garantie doit être faite par écrit dans les délais ci-dessus. Elle doit être accompagnée d'une description précise des défauts constatés et des éléments de traçabilité (facture, ...) permettant au fabricant de déterminer la date de fabrication du produit. Faute de ces éléments, la garantie ne sera d'aucun effet.

Les pièces présentant le défaut seront retournées au fournisseur afin qu'une analyse soit effectuée par ses services techniques.

La pérennité d'approvisionnement sur nos rangements mélaminés est d'au minimum 5 années.

Nos rangements mélaminés bénéficient d'une durée de vie allongée, comme ils sont réparables (gestion des pièces détachées).